

BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Remplace la version : 15-févr.-2016Date de révision 12-nov.-2019
Numéro de révision 2**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur du produit****Nom du produit** BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Substance pure/mélange Mélange**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation recommandée** Ciment.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Nom de la société**Bostik SA
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
FRANCE
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00**Adresse e-mail** SDS.box-EU@bostik.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****France** ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Tel: +33 (0)1 49 00 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

| | |
|---|----------------------|
| Corrosion/irritation cutanée | Catégorie 2 - (H315) |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 - (H318) |
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 - (H317) |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Catégorie 3 - (H335) |

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : Ciment de Portland, produits chimiques, Calcium (hydroxyde de)

**Mention d'avertissement**
DANGER**Mentions de danger**H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Remplace la version : 15-févr.-2016

Date de révision 12-nov.-2019
Numéro de révision 2

H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P261 - Éviter de respirer les poussières
P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

2.3. Autres dangers

Lorsque le ciment réagit avec l'eau, une solution alcaline forte est produite. Un contact prolongé avec du ciment mouillé ou du béton humide peut causer des brûlures graves parce qu'ils développent sans douleur ressenties par exemple quand on est à genoux dans le ciment humide, même lorsque vous portez des pantalons
L'inhalation fréquente de grandes quantités de poussière de ciment sur une longue période de temps augmente le risque de développer une maladie du poumon

Évaluation PBT et vPvB

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

| Nom chimique | N° CE | Numéro CAS | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Numéro d'enregistrement REACH |
|--|-----------|------------|------------|--|--|-------------------------------|
| Silice cristalline | 238-878-4 | 14808-60-7 | 40 - <80 | ^ | | Exempt |
| Ciment de Portland, produits chimiques | 266-043-4 | 65997-15-1 | >25 - <40 | STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) | | Aucune donnée disponible |
| Calcium (hydroxyde de) | 215-137-3 | 1305-62-0 | 1- <2.5 | STOT SE 3 (H335) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) | | 01-2119475151-45-XXXX |
| Silice cristalline (fraction fine) | 238-878-4 | 14808-60-7 | 0.1 - <1 | STOT RE 1 (H372) | | Exempt |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Remplace la version : 15-févr.-2016

Date de révision 12-nov.-2019
Numéro de révision 2

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1\%$ (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|--|
| Conseils généraux | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. |
| Contact oculaire | Consulter un ophtalmologue. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. |
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes. Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. |
| Ingestion | Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Nettoyer la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|--|
| Symptômes | Provoque de graves lésions des yeux. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. Irritant pour la peau. |
|------------------|--|

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------|---|
| Note au médecin | Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. |
|------------------------|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Jet d'eau à pleine puissance. Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|--|---|
| Dangers spécifiques dus au produit chimique | Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
|--|---|

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

| | |
|--|---|
| Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
|--|---|

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Remplace la version : 15-févr.-2016

Date de révision 12-nov.-2019
Numéro de révision 2

à la lutte contre le feu

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter toute génération de poussières.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Prévenir la formation de nuages de poussières.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver l'emballage sec et bien fermé pour prévenir toute contamination et absorption d'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Ciment.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Remplace la version : 15-févr.-2016

Date de révision 12-nov.-2019
Numéro de révision 2

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Union européenne | France |
|--|----------------------------|-----------------------------|
| Silice cristalline 14808-60-7 | TWA: 0.1 mg/m ³ | VLEP: 0.1 mg/m ³ |
| Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 | TWA: 5 mg/m ³ | VLEP: 5 mg/m ³ |
| Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7 | TWA: 0.1 mg/m ³ | VLEP: 0.1 mg/m ³ |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Silice cristalline (14808-60-7)

Ciment de Portland, produits chimiques (65997-15-1)

Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)

| | |
|---------------------------------|---|
| Type | travailleur À court terme Effets localisés sur la santé |
| Voie d'exposition | Inhalation |
| Niveau dérivé sans effet (DNEL) | 4 mg/m ³ |

| | |
|---------------------------------|--|
| Type | travailleur À long terme Effets localisés sur la santé |
| Voie d'exposition | Inhalation |
| Niveau dérivé sans effet (DNEL) | 1 mg/m ³ |

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Calcium (hydroxyde de) (1305-62-0)

| | |
|---------------------------------|---|
| Type | Consommateurs À court terme Effets localisés sur la santé |
| Voie d'exposition | Inhalation |
| Niveau dérivé sans effet (DNEL) | 4 mg/m ³ |

| | |
|---------------------------------|--|
| Type | Consommateurs À long terme Effets localisés sur la santé |
| Voie d'exposition | Inhalation |
| Niveau dérivé sans effet (DNEL) | 1 mg/m ³ |

Silice cristalline (fraction fine) (14808-60-7)

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
- Protection des mains** Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau. Gants en plastique ou en caoutchouc. Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau des gants.
- Protection de la peau et du corps** Vêtements de protection adaptés. Tablier. Gants en plastique ou en caoutchouc. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adapté pour éviter tout contact cutané.
- Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Remplace la version : 15-févr.-2016

Date de révision 12-nov.-2019
Numéro de révision 2

Type de filtre recommandé : ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Éviter toute génération de poussières.
avec filtre à particules.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|-------------------------------|
| État physique | Solide |
| Aspect | Poudre |
| Couleur | Gris |
| Odeur | Aucune information disponible |
| Seuil olfactif | Aucune information disponible |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|---|--|----------------------------|
| pH | Sans objet 11 - 13 | solution (20 %) |
| Point de fusion / point de congélation | Sans objet . °C | |
| Point / intervalle d'ébullition | . °C | |
| Point d'éclair | . °C | |
| Taux d'évaporation | Sans objet . | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune donnée disponible | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune donnée disponible | |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | |
| Densité de vapeur | Aucune donnée disponible | |
| Densité relative | 1.4 - 1.6 | |
| Hydrosolubilité | Partiellement soluble Les produits base ciment qui réagissent et se solidifient au contact de l'eau | |
| Solubilité(s) | Aucune donnée disponible | |
| Coefficient de partage | Aucune donnée disponible | |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité cinématique | Sans objet . mm ² /s | |
| Viscosité dynamique | Sans objet . | |
| Propriétés explosives | Aucune donnée disponible | |
| Propriétés comburantes | Aucune donnée disponible | |

9.2. Autres informations

| | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| Teneur en matière sèche (%) | 100 |
| Point de ramollissement | Non pertinent |
| Masse molaire | Aucune information disponible |
| Teneur en COV (%) | Aucune information disponible |
| Densité | Aucune information disponible |
| Masse volumique apparente | Aucune information disponible |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Remplace la version : 15-févr.-2016

Date de révision 12-nov.-2019
Numéro de révision 2

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Le produit durcit avec l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). Provoque une irritation cutanée.

Ingestion L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Remplace la version : 15-févr.-2016

Date de révision 12-nov.-2019
Numéro de révision 2

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50, voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|---------------------------|--------------------|---------------------|
| Silice cristalline 14808-60-7 | >2000 mg/kg (Rattus) | | |
| Ciment de Portland, produits chimiques 65997-15-1 | LD50 >2000 mg/Kg (Rattus) | LD50 >2000 mg/Kg | |
| Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 | =7340 mg/kg (Rattus) | | |
| Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7 | >2000 mg/kg (Rattus) | | |

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

| | |
|---|---|
| Corrosion/irritation cutanée | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque des brûlures. Provoque de graves lésions des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| STOT - exposition unique | Peut irriter les voies respiratoires. |
| STOT - exposition répétée | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Danger par aspiration | D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

| Nom chimique | Algues/végétaux aquatiques | Poisson | Toxicité pour les micro-organismes | Crustacés | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|-------------------------------------|----------------------------|--|------------------------------------|-----------|-----------|------------------------|
| Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 | - | LC50: =160mg/L (96h, Gambusia affinis) | - | - | | |

12.2. Persistance et dégradabilité

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Aucune information disponible. |
|-------------------------------------|--------------------------------|

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Remplace la version : 15-févr.-2016

Date de révision 12-nov.-2019
Numéro de révision 2

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

| Nom chimique | Coefficient de partage | Facteur de bioconcentration (BCF) |
|----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Silice cristalline 14808-60-7 | - | 0 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|-------------------------------------|---|
| Calcium (hydroxyde de) 1305-62-0 | La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas |

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | Éliminer le contenu/récepteur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables. |
| Emballages contaminés | Ne pas réutiliser les récipients vides. Manipuler les emballages contaminés de la même façon que le produit lui-même. |
| Catalogue européen des déchets | 17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03 |
| Autres informations | Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | Aucun(e) |

IMDG

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Remplace la version : 15-févr.-2016

Date de révision 12-nov.-2019
Numéro de révision 2

14.5 Polluant marin Np
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 Sans objet et au recueil IBC

Transport aérien (OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU Non réglementé
14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

| Nom chimique | Numéro CAS | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII |
|--|------------|---|
| Ciment de Portland, produits chimiques | 65997-15-1 | 47 |

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

Polluants organiques persistants
Sans objet

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Remplace la version : 15-févr.-2016

Date de révision 12-nov.-2019
Numéro de révision 2

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

| Nom chimique | Numéro RG, France |
|--|-------------------|
| Silice cristalline 14808-60-7 | RG 25 |
| Ciment de Portland, produits chimiques 65997-15-1 | RG 8, RG 10 |
| Silice cristalline (fraction fine) 14808-60-7 | RG 25 |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registrarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps)

STEL

STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale

*

Désignation « Peau »

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Aucune information disponible

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 12-nov.-2019

Indication des modifications

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16.

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

BOSTIK SCELLEMENT EXPRESS POWDRE
Remplace la version : 15-févr.-2016

Date de révision 12-nov.-2019
Numéro de révision 2

de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité